

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2026

DELIBERATION D_2026_03

**RENOVATION SANITAIRES ECOLE MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT SUITE A RETOUR
NIMES METROPOLE**

Date convocation : 08 JANVIER 2026

Date affichage convocation : 09 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi quinze du mois de Janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, FABRE Séverine, BENOR Giselaine.

Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, CLEMENT David, COULON Thierry,

VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

DRACIUS Gaston, DUSSAUD Romaric,

Ont donné procuration(s) :

DJELILATE Sonia a donné procuration à LIOVE Serge

BEHAR Yoni a donné procuration à CLEMENT David

Membres CM élus : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 02

Votants : 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame FABRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : FABRE Séverine

Le quorum étant atteint la séance commence.

DELIBERATION D_2026_03

RENOVATION SANITAIRES ECOLE MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT SUITE A RETOUR NIMES METROPOLE

Monsieur le maire rappelle les délibérations D_2025_36 en date du 11 septembre 2025, l'assemblée approuvant le projet de rénovation des sanitaires de l'école avec un premier plan de financement et D_2025_45 qui avait modifié le plan de financement suite à une demande de la Région qui voulait que nous enlevions les dépenses liées aux travaux d'électricité et de plomberie qui n'étaient pas éligibles à leur aide.

Monsieur le maire indique que nous avons eu un retour de Nîmes Métropole qui nous demande de faire une étude énergétique du bâtiment pour être éligible aux fonds de concours ce qui occasionnerait une dépense supplémentaire.

Par ailleurs, l'état nous demande un devis pour les honoraires à envisager selon la nature des travaux, comme nous n'avons pas de devis à leur proposer ce poste de dépenses est enlevé du projet,

Monsieur le Maire soumet le nouveau projet de financement :

Plan de financement modifié : Montant du projet : 41 075,90 HT

Financement :

Région :	9 269,69 €
Etat :	8 913,47 €
Fonds propres :	22 892,74 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

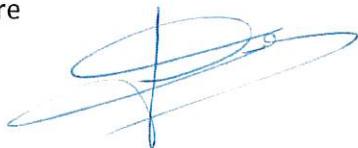
- Confirme l'approbation du projet,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières à tous organismes susceptibles d'aider au financement du projet et signer les documents relatifs à l'application de cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire



FABRE Séverine
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télerecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet